



Élection à la CPE - Personnels de Bibliothèques

**Liste CGT - FSU**

*Profession de foi*

Une demande de télétravail, de temps partiel, de disponibilité, de titularisation, de formation professionnelle vous est refusée ? Vous êtes en désaccord avec votre supérieur sur le compte-rendu de l'entretien professionnel ? Le 8 décembre 2022, vous êtes invités à choisir les représentant·es qui vous défendront sur ces questions au sein de la Commission Paritaire d'Établissement (CPE), pour les 4 années à venir.

## Pourquoi voter à la commission

### Paritaire d'établissement ?

La CPE est une instance de représentation des personnels titulaires, organisée par corps de la fonction publique. Elle examine les décisions individuelles défavorables et traite également des questions disciplinaires avec un avis consultatif obligatoire avant toute sanction.

Même si les compétences des CPE ont été réduites, **leur rôle demeure incontournable**. Face à la casse des garanties collectives, face à l'individualisation à outrance des carrières - des rémunérations et face à une direction qui décide de tout et toute seule, les collègues ont besoin d'être défendus. C'est pourquoi les syndicats CGT FERC Sup, SNASUB-FSU et aussi des non syndiqué.es ont décidé de s'unir sur des engagements forts pour la défense d'un service public de l'ESR, pour la défense individuelle et collective de TOUS les personnels et de nos statuts, pour l'égalité de traitement afin d'éviter le favoritisme ou le clientélisme en s'opposant à tous les arbitraires et en assurant notre indépendance vis-à-vis de l'administration en gardant toujours comme objectif l'intérêt collectif, de respect de la dignité de tous les personnels et le bien-être au travail de chacun.e.

## Pourquoi voter CGT - FSU ?

Pour les personnels de bibliothèque d'Aix-Marseille Université, regroupés au sein du Service Commun de la Documentation et du CRFCB, voter pour les candidat·es FSU – CGT, c'est défendre :

- **Votre droit à la mobilité**

Réclamer chaque année un mouvement interne pour l'ensemble des personnels

- **Votre déroulé de carrière**

Contester les réorganisations de travail visant à répartir vers le bas les missions entre corps sans reconnaissance ni rémunération complémentaire / Appeler à une requalification massive des emplois pour correspondre aux besoins des bibliothèques, et aux missions réellement assurées par les agents

Insister sur le maintien à l'Université des lauréats aux concours

- **Le respect de l'équilibre entre votre vie professionnelle et privée**

Permettre aux personnels volontaires de télétravailler / Refuser les extensions horaires des bibliothèques sans moyens supplémentaires

- **Vos conditions de travail**

S'opposer à l'ouverture des bibliothèques dans des conditions thermiques dégradées / Plus largement, demander un plan massif de réhabilitation des bibliothèques / Revendiquer la pérennisation des agents non titulaires

**Voter le 8 décembre, c'est également légitimer vos représentant.es, contribuer à faire élire des représentant-es formé-es, efficaces et déterminé-es à vous défendre et à faire vivre concrètement la solidarité dans notre université et leur permettre d'intervenir auprès de l'administration pour combattre vos difficultés.**

### **Le 8 décembre, votez et faites voter pour les candidat.es des listes FSU – CGT**

#### **Personnels de bibliothèque - Catégorie B**

1. ALLOUCHE Thierry (BU Droit Aix en Provence)
2. BALTHY Bastien (BU Bernard Du Bois)
3. CLARISSE Axelle (SCD St Charles)
4. GUEZ Laure (BU des Fenouillères)

#### **Personnels de bibliothèque - Catégorie C**

1. GUEYRARD Elisabeth (BU St Charles)
2. HINET-DEBAIN Romain (BU Timone)
3. DESCALIS-SABRAN Camille (BU Fenouillères)
4. CHARLAN Béatrice (BU Ferry)

### **Que s'est-il passé depuis les dernières élections en 2018 ?**

Suite à la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de « transformation de la Fonction publique », **les CPE, en local, et les CAPN, au niveau national, ne sont plus compétentes en matière de mobilité ni en matière de promotion.** Ces questions sont dorénavant à la main des directions d'établissement, en application des Lignes Directrices de Gestion et en excluant tout représentant du personnel. **Un leurre de paritarisme**, les comités d'expert, mis en place aux ministères et dans les universités, pour singer le dialogue social et les anciennes instances, n'ont apporté qu'opacité dans les procédures et les critères de sélection, sans limites, ni contrôle. **Un mieux pour les personnels ? Les chiffres en disent parfois plus qu'un long discours....**

#### *Évolution du nombre d'agents promus par liste d'aptitude sur AMU*

	Sans CPE ni CAPN		Avec CPE et CAPN		
	2022	2021	2020	2019	2018
BIBAS	0	1	1	1	1
Bibliothécaire	0	0	0	1	0
Conservateur	0	0	1	0	0
Conservateur général	0	0	0	0	1
Total	0	1	2	2	2

#### *Évolution du nombre d'agents promus sur tableau d'avancement sur AMU*

	Sans CPE ni CAPN		Avec CPE et CAPN		
	2022	2021	2020	2019	2018
Magasinier P2	3	1	2	5	4
Magasinier P1	3	1	1	1	2
BIBAS classe supérieure	NC	0	3	0	0
BIBAS classe exceptionnelle	NC	0	0	1	2
Bibliothécaire hors classe	NC	0	0	1	1
Conservateur en chef	NC	1	1	2	1
Total	NC	3	7	10	10

**La CGT FERC Sup et le SNASUB-FSU revendiquent le retour à des CPE et des CAPN de plein exercice Pour la défense d'un service public de l'ESR, pour la défense de nos statuts, pour l'égalité de traitement, le 8 décembre :**

**Votez et faites voter  
CGT - FSU !**